

Autorisations diverses

1- Autorisation à quitter le point jeunes

J'autorise mon adolescent à quitter la formation, seul et par ses propres moyens.

Oui Non

2- Droit à l'image

J'autorise la Ville de Séné à utiliser l'image de mon jeune sur support photographique ou informatique exclusivement pour la présentation et l'illustration des activités.

Oui Non

3- Informations confidentielles

Allergies, pathologies, difficultés diverses (langages, auditives...), régime alimentaire particulier, handicap etc...

.....
.....

4- Documents à joindre :

- La fiche sanitaire + copie du carnet de vaccinations
- Une attestation de responsabilité civile
- Une attestation de quotient familial (à défaut : le tarif le plus élevé sera retenu)
- Le règlement de la formation (chèque ou espèces)

Autorisation parentale

Je, soussigné :

Tuteur légale du jeune :

Autorise les techniciens du service enfance-jeunesse à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence, auprès du médecin ou de l'hôpital et autorise ces derniers à pratiquer toutes interventions nécessaires.

J'autorise également :

- mon jeune à utiliser les moyens de transports du Point Jeunes.
- les animateurs à photographier ou filmer mon jeune dans le cadre des activités

Fait à Séné, le

Signature du parent ou du responsable du jeune « Lu et approuvé »

Rappels (à conserver)

Objectifs :

- Connaître ses responsabilités et ses obligations
- Être capable de s'occuper efficacement d'un ou plusieurs enfants
- Acquérir les gestes d'urgences
- Obtenir des bases théoriques et pratiques pour s'occuper d'un enfant, occuper un enfant, prévenir les accidents domestiques (en présence d'un pompier).

Déroulement :

Cette formation baby-sitter et techniques d'animations aura lieu :

- à Grain de Sel le **lundi 22 Avril 2024** de 9h à 17h
- à Ty Mouss le **mardi 23 Avril 2024** de 9h à 12h

Conditions d'inscription :

- Avoir entre 15 et 25 ans
- Seront prioritaires les jeunes inscrits sur le listing job sitter depuis septembre & les sinagots
- Les inscriptions auront lieu à partir du lundi 11 mars à 9h30 au Point Jeunes et à partir du lundi 18 mars pour les extérieurs.
- Inscription pour 1 jour et demi (repas du lundi midi fourni)
- L'inscription sera définitivement prise en compte à réception du dossier complet :

Dossier d'inscription, fiche sanitaire et copie du carnet de vaccination, attestation CAF à jour, attestation de responsabilité civile, signature du règlement intérieur et versement du solde à l'ordre de : Régie recette Service Jeunesse

Renseignements : lepallec-l@sene.bzh

Quotient familial	Coût de la journée de formation
Inférieur ou égal à 600	8,5 €
De 601 à 790	9,5 €
De 791 à 1020	11,5 €
De 1021 à 1210	13,5 €
De 1211 à 1440	15,5 €
De 1441 à 1610	16,5 €
Supérieur à 1610	19,5 €
Extérieur	25,5 €